

Aix-Marseille	Étab.	ZR
Alpes-Haute-Prov.	159,0	PPV
Hautes-Alpes	1873,2	PPV
Bouches-du-Rhone	111,0	115,2
Vaucluse	2019,2	256,0
Amiens		
Aisne	95,0	14,0
Oise	367,0	64,0
Somme	271,0	14,0
Besançon		
Doubs	181,0	PPV
Jura	PPV	PPV
Haute-Saône	38,0	PPV
Territoire de Belfort	28,0	PPV
Bordeaux		
Dordogne	339,0	64,2
Gironde	PPV	630,2
Landes	PPV	125,0
Lot-et-Garonne	PPV	PPV
Pyrénées-Atlant.	PPV	PPV
Caen		
Calvados	PPV	PPV
Manche	PPV	PPV
Orne	PPV	PPV
Clermont		
Allier	PPV	PPV
Cantal	PPV	PPV
Haute-Loire	14,0	PPV
Puy-de-Dôme	PPV	1082,2
Corse		
Corse-du-Sud	PPV	PPV
Haute-Corse	PPV	PPV

Créteil	Étab.	ZR
Seine-et-Marne	1686,0	144,0
Seine-Saint-Denis	264,2	164,2
Val-de-Marne	PPV	258,2
Dijon		
Côte-d'Or	PPV	PPV
Nièvre	PPV	14,0
Saône-et-Loire	PPV	829,2
Yonne	PPV	PPV
Grenoble		
Ardèche	490,2	PPV
Drôme	1745,2	PPV
Isère	339,2	181,2
Savoie	21,0	86,0
Haute-Savoie	14,0	PPV
Guadeloupe		
	PPV	PPV
Guyane		
	PPV	PPV
Lille		
Nord	14,0	31,0
Pas-de-Calais	PPV	PPV
Limoges		
Corrèze	PPV	PPV
Creuse	PPV	58,0
Haute-Vienne	PPV	PPV
Lyon		
Ain	271,2	371,2
Loire	100,0	PPV
Rhône	400,2	PPV
Martinique		
	PPV	PPV
Mayotte		
	PPV	PPV

Montpellier	Étab.	ZR
Aude	PPV	PPV
Gard	892,2	PPV
Hérault	842,0	PPV
Lozère	PPV	PPV
Pyr.-Orientales	PPV	PPV
Nancy-Metz		
Meurthe-et-Moselle	237,3	159,3
Meuse	117,0	PPV
Moselle	267,0	PPV
Vosges	PPV	21,0
Nantes		
Loire-Atlantique	PPV	PPV
Maine-et-Loire	291,6	502,0
Mayenne	PPV	PPV
Sarthe	PPV	PPV
Vendée	PPV	PPV
Nice		
Alpes-Maritimes	323,2	367,2
Var	148,0	224,0
Orléans-Tours		
Cher	PPV	PPV
Eure-et-Loir	14,0	28,0
Indre	14,0	PPV
Indre-et-Loire	14,0	PPV
Loir-et-Cher	PPV	PPV
Loiret	PPV	PPV
Paris		
	169,0	PPV
Poitiers		
Charente	PPV	PPV
Charente-Maritime	PPV	PPV
Deux-Sèvres	PPV	PPV
Vienne	PPV	21,0

Reims	Étab.	ZR
Ardennes	28,0	PPV
Aube	PPV	PPV
Marne	PPV	PPV
Haute-Marne	PPV	PPV
Rennes		
Côtes-d'Armor	PPV	PPV
Finistère	PPV	PPV
Ille-et-Vilaine	PPV	PPV
Morbihan	PPV	PPV
Réunion		
	PPV	PPV
Rouen		
Eure	PPV	PPV
Seine-Maritime	PPV	45,0
Strasbourg		
Bas-Rhin	PPV	PPV
Haut-Rhin	PPV	188,0
Toulouse		
Ariège	PPV	PPV
Aveyron	PPV	PPV
Haute-Garonne	5769,0	175,0
Gers	PPV	PPV
Lot	PPV	PPV
Hautes-Pyrénées	PPV	PPV
Tarn	PPV	PPV
Tarn-et-Garonne	971,2	PPV
Versailles		
Yvelines	621,2	155,2
Essonne	155,0	42,0
Hauts-de-Seine	400,2	258,2
Val-d'Oise	134,0	201,2

Seconde étape du mouvement national déconcentré, la phase « intra-académique » permet à l'administration rectorale d'affecter tous les collègues d'une académie – ceux qui y sont déjà et ceux qui viennent d'y entrer lors de la phase inter – sur un poste en établissement ou sur une zone de remplacement.

Les « barèmes » de l'intra étant fixés académiquement, il convient de lire attentivement la note de service rectorale et les publications académiques du SNES sur le sujet. Ces barres « intra » correspondent au plus petit barème des collègues mutés à l'intérieur d'un département donné, quel que soit le type d'établissement (collèges, lycées et lycées professionnels pour les CPE et les documentalistes).

Les élus du SNES sont à vos côtés, afin de vous informer et vous défendre. Présents et majoritaires dans toutes les instances paritaires, ils agissent pour que l'égalité de traitement entre les collègues soit une réalité. Leur expertise est reconnue de tous : n'hésitez pas à faire appel à eux.

Le SNES revendique la construction d'un mouvement national amélioré, en une seule phase, assurant le droit de tous les collègues à une mutation choisie dans le respect de règles communes, claires, équitables et applicables à tous.

**DÉFENDRE
LES PERSONNELS,
LE DROIT À MUTER,
DES RÈGLES NATIONALES**

PPV : Pas de Poste Vacant

ATTENTION : ces barres sont le constat du mouvement 2018. Elles ne préjugent pas des barres 2019, qui dépendront, en particulier, des politiques rectorales d'implantation des postes, du nombre de participants et de la composition académique des barèmes.